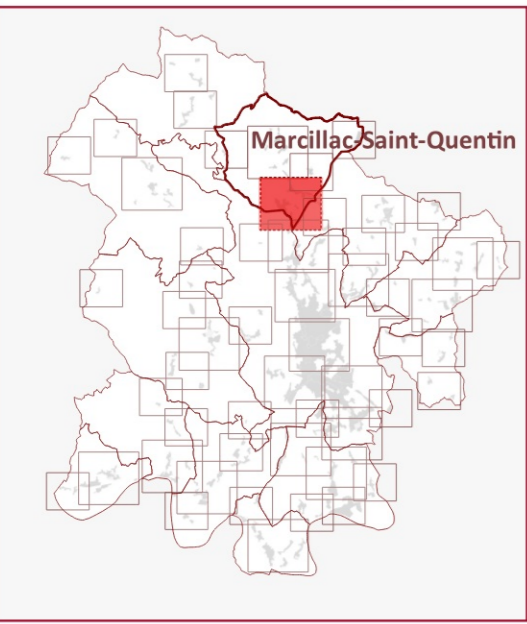


PLUI de
Sarlat-Périgord Noir

Implantation des
constructions par rapport
aux limites séparatives



Marcillac-Saint-Quentin 2

- Légende**
- Règle graphique**
- Implantées en recul
 - Implantées en recul ou sur au maximum une limite séparative
 - Implantées en recul ou sur au moins une limite séparative
 - Implantées sur au moins une limite séparative
 - Non réglementé

- Fond de carte**
- Bâtiment
 - Parcelle
 - Commune

